

Séance du **2 février 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38 (2022/P31)

Rapport : Mme Marianne Ghorayeb

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 31/2022, du 21 novembre 2022, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel linéaire pendant 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du **2 février 2023**.

Adopté à la quasi-unanimité (un avis contraire).

Pour extrait conforme le 3 février 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président  Guillaume Pilloud



la Secrétaire  Carole Dind

Séance du **2 février 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues (2022/P32)

Rapport : Mme Sandra Marques

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 32/2022, du 28 novembre 2022, concernant la « Demande d'adoption du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le projet d'aménagement de la Place du Marché et les déterminations de la Municipalité telles qu'amendées (point 4.5) relatives aux oppositions maintenues en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Ainsi délibéré en séance du **2 février 2023**.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quatre abstentions) tel qu'amendé par la commission.

Pour extrait conforme le 3 février 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président
Pilloud
Guillaume Pilloud



la Secrétaire
Dind
Carole Dind

Séance du **2 février 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue Jean - Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface (2022/P33)

Rapport : M. Pierre Butty

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 33/2022, du 28 novembre 2022, concernant la « Demande d'adoption du projet de piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le projet d'aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau et de sa piétonnisation en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Ainsi délibéré en séance du **2 février 2023**.

Adopté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 3 février 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Pilloud

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

Dind

Carole Dind